AGENCE
SAINTE-MARTHE
TRANSCATION - LOCATION - GESTION - SYNDIC

Honoraires

Honoraires de ventes maximum à la charge de l'acquéreur :

De 0 à 24 999€ : 2 500€
De 25 000€ à 59 999€ : 5 000€
De 60 000€ à 84 999€ : 6 000€
De 85 000€ à 114 999€ : 6 500€
De 115 000€ à 134 999€ : 7 000€
De 135 000€ à 169 999€ : 7 500€
De 170 000€ à 199 999€ : 8 000€
Au-dessus de 200 000€ : 4% TTC

Honoraires de locations à la charge du locataire et du propriétaire :

Locations d'habitations :

Visites, constitution du dossier, établissement du bail
un loyer mensuel charges comprises par partie
(dans la limite fixée à 8 €/m² décret n° 2014-890 du 01/08/2014 art.5)
Dont état des lieux
3€/m² (décret n° 2014-890 du 01/08/2014 art.5)

Locations commerciales : un mois de loyer HT pour chaque partie.

Gestion immobilière à la charge du propriétaire : 6.60% TTC des loyers charges comprises.

Estimation – Prestation de service : 50 € HT / heure

Tarif applicable à partir du 15 mai 2024

www.agence-saintemarthe.fr

31, rue du 24 Février - 79000 NIORT - 05 49 24 33 89 - contact@agence-saintemarthe.fr.

SARL au capital de 3887.45 €. SIRET 419 364 294 00019.
Carte professionnelle n° CPI 7901 2022 000 000 003 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux Sèvres.
Absence de garantie bancaire transaction (non détention de fonds). Resp. civile professionnelle AXA.
Garantie bancaire C.M.O : gestion pour 127 315€ et syndic pour 110 000€